|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 2** | **Document C24/78-F** |
| **21 mai 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Contribution de l'Australie et du Canada | |
| CODE DE CONDUITE POUR LES MANIFESTATIONS DE L'UIT | |
| **Objet**  Par la présente contribution, il est proposé d'élaborer un code de conduite pour les réunions et les manifestations de l'UIT, afin de favoriser un environnement professionnel, inclusif, respectueux et sûr pour l'ensemble des délégués et des autres participants.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **approuver** le principe d'un code de conduite pour les manifestations de l'UIT tel que décrit dans la présente proposition, et à **charger le Secrétariat** d'élaborer un projet de code de conduite (peut-être par l'intermédiaire d'un groupe ad hoc) et de le soumettre au Conseil en 2025 pour approbation.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  [*Document* *C24/4*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0004/fr) *du Conseil, intitulé "Résultats des consultations sur les propositions d'amélioration de la Conférence de plénipotentiaires"*  [*Ordre de service N° 11/02*](https://www.itu.int/en/ethics/Documents/SO-2011-002-fr.pdf) *de l'UIT, intitulé "Code d'éthique du personnel de l'UIT"*  [*Ordre de service N° 22/03*](https://www.itu.int/en/ethics/Documents/SO-2022-003-fr.pdf) *de l'UIT, intitulé "Politique de l'UIT relative à la lutte contre le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination"*  [*Ordre de service N° 20/06*](https://www.itu.int/en/ethics/Documents/SO-2020-006-fr.pdf) *de l'UIT, intitulé "Politique de l'UIT relative à la protection du personnel contre d'éventuelles représailles pour dénonciation d'un manquement"*  [*Ordre de service N° 17/07*](https://www.itu.int/en/ethics/Documents/SO-2017-007-fr.pdf) *de l'UIT, intitulé "Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux"*  [*Modèle de code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies*](https://www.un.org/fr/content/codeofconduct/) | |

Introduction

Les institutions du système des Nations Unies se doivent de défendre les droits humains fondamentaux de chaque personne, et de favoriser l'éthique, l'intégrité et la coopération internationale dans le cadre de leurs missions. Pour ce faire, il est fondamental de garantir un environnement professionnel, inclusif, respectueux et sûr aux délégués et autres participants lors des réunions et des manifestations. L'importance de favoriser un tel environnement a été réitérée dans de nombreuses publications récentes, y compris le Rapport intitulé [Examen des mesures et des mécanismes permettant de lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans les entités des Nations Unies](https://www.unjiu.org/news/review-measures-and-mechanisms-addressing-racism-and-racial-discrimination-un-system) (2023) et la [Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail](C://Users/struijk/Downloads/ILO_1998_Declaration_FR.pdf) (Rév.2022).

Dans le même esprit, l'Australie a pris connaissance avec satisfaction des résultats des consultations menées récemment par l'UIT en vue de faire émerger des propositions d'amélioration à apporter à la Conférence de plénipotentiaires (Document [C24/4](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0004/fr) du Conseil), lesquelles ont mis en évidence le besoin de renforcer les politiques visant à favoriser un environnement sûr et respectueux pour les délégués, en citant en particulier l'établissement d'un nouveau code de conduite pour l'UIT comme une étape fondamentale vers un environnement respectueux et sans harcèlement.

Discussion

L'UIT dispose d'un certain nombre d'instruments réglementaires qui s'appliquent à ses fonctionnaires, et de façon plus générale à son personnel: le [Code d'éthique du personnel de l'UIT](https://www.itu.int/en/ethics/Documents/SO-2011-002-fr.pdf), la [Politique de l'UIT relative à la lutte contre le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination](https://www.itu.int/en/ethics/Documents/SO-2022-003-fr.pdf), la [Politique de l'UIT relative à la protection du personnel contre d'éventuelles représailles pour dénonciation d'un manquement](https://www.itu.int/en/ethics/Documents/SO-2020-006-fr.pdf) et les [Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux](https://www.itu.int/en/ethics/Documents/SO-2017-007-fr.pdf). Toutefois, l'Union ne dispose à l'heure actuelle d'aucune politique qui décrive le comportement attendu des délégués et des autres participants extérieurs aux réunions et manifestations de l'UIT.

L'UIT souscrit actuellement au [Modèle de code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies](https://www.un.org/fr/content/codeofconduct/), texte qui était initialement destiné à servir de base à l'élaboration de codes spécifiques à chaque organisation du système des Nations Unies. L'UIT pourrait tirer parti de la mise en œuvre de son propre code de conduite pour les participants extérieurs aux réunions et manifestations de l'Union, afin de bien cerner l'éventail des comportements inacceptables susceptibles de se produire, et de se doter avec profit d'une procédure appropriée à appliquer face à ces comportements dans le cas où ceux-ci se produiraient.

Il apparaît donc nécessaire que l'UIT se dote d'un code de conduite pour ses réunions et manifestations, afin d'assurer la sécurité et le bien-être des délégués et des participants extérieurs, et de favoriser un environnement de négociation respectueux et productif. En élaborant un code de conduite pleinement applicable, comportant des canaux de signalement et des moyens de recours clairs, l'UIT peut contribuer à prévenir le harcèlement, les manœuvres d'intimidation et d'autres comportements susceptibles de nuire à l'efficacité de ses réunions et manifestations.

Un code de conduite sous-tendu par des principes d'équité, d'inclusion et de non‑discrimination peut également contribuer à soutenir les initiatives en faveur de la diversité menées à l'échelle de l'UIT, en encourageant une plus grande participation des femmes, des jeunes, des universitaires et des membres de la société civile, et ce de toutes les régions de l'Union. Une communauté de membres dont on favorise la diversité fera plus efficacement progresser l'UIT dans la réalisation de ses objectifs, en veillant à ce que ses travaux tiennent compte des défis et des atouts propres à chaque groupe, et à ce que la connectivité numérique profite à tous.

Proposition

Prenant acte du besoin urgent de disposer d'un code de conduite propre à l'UIT pour les délégués, l'Australie propose au Conseil de convenir d'une marche à suivre en vue d'élaborer un code de conduite pour les manifestations de l'UIT, selon les modalités ci-dessous.

En premier lieu, nous proposons que le Conseil approuve le principe d'un code de conduite pour les manifestations de l'UIT tel que décrit dans le présent document, en soulignant la nécessité pour tous les participants de se comporter de manière respectueuse et professionnelle et de promouvoir un environnement sûr et productif pendant les manifestations.

Nous proposons que le Conseil charge en outre le Secrétariat d'élaborer un projet de code de conduite pour les manifestations de l'UIT (peut-être par l'intermédiaire d'un groupe ad hoc), en vue de soumettre la version finale de ce projet à la prochaine session ordinaire du Conseil en 2025 pour approbation.

Nous suggérons que le code de conduite pour les manifestations de l'UIT s'inspire d'une part du code de conduite du système des Nations Unies, dont le texte serait adapté en fonction des politiques existantes de l'UIT en matière de comportement éthique, et d'autre part, dans le cas où cela serait pertinent et utile, sur les codes de conduite d'autres institutions similaires du système des Nations Unies. Nous suggérons en outre de modifier en conséquence le formulaire d'inscription aux manifestations de l'UIT pour qu'il impose aux délégués et aux autres participants de s'engager à respecter le code de conduite des manifestations de l'UIT comme condition préalable à la participation à une manifestation.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_